



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Conférence Départementale-Métropolitaine de la prévention de la perte d'autonomie - Convention entre le département de la Côte d'Or et Dijon métropole relative à la mise en oeuvre du programme d'actions 2023

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant transfert de compétences sociales, Dijon métropole assure désormais le co-pilotage avec le Conseil Départemental de la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie.

Mise en place dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, la conférence départementale-métropolitaine de la prévention de la perte d'autonomie est une instance partenariale qui a vocation à renforcer la cohérence et la pertinence des interventions des différents acteurs œuvrant sur le champ de la prévention de la perte d'autonomie. La conférence est ainsi chargée :

- d'établir un diagnostic partagé des besoins en matière de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental,
- de recenser les initiatives locales,
- de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des actions légales ou réglementaires,
- de définir les modalités de mise en oeuvre du programme.

Dijon métropole assure la présidence de la Conférence pour les actions portées sur son territoire. Elle entend mettre à profit cette place pour soutenir des actions qui font la démonstration de leur pertinence mais aussi pour mettre en avant de nouvelles formes de réponses susceptibles de contribuer activement à la prévention de perte d'autonomie des publics entrant en âge.

A cet égard, l'institution métropolitaine attache de l'importance à construire un partenariat étroit avec les acteurs locaux œuvrant dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Cette place de Dijon métropole s'inscrit dans une volonté de mobiliser au maximum les ressources dont disposent les différentes communes la composant dans des champs aussi variés que le logement, la mobilité, le sport, la culture, le développement économique. C'est fort de cette large palette de réponses mobilisables pour les publics seniors que Dijon métropole avance dans la définition d'une politique publique de la longévité qui leur est adressée ainsi qu'au public handicapé pour retarder le moment d'une moindre autonomie dans la vie du quotidien de ces publics.

Des actions propres au territoire Métropolitain

Au titre de l'année 2023, l'enveloppe financière de la Conférence a été confiée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au Conseil Départemental. De ce fait, une convention organise le versement par la Conférence à Dijon métropole des montants nécessaires au financement des actions suivantes :

- « **Technicothèque** », portée par CENTICH Vyv 3 – Centre d'Expertise National de Technologies pour l'Autonomie et la Santé, Action en lien avec le Plan Antichute de Personnes Âgées.

Action en deux volets:

- Expérimentation d'une Technicothèque sur une période de 8 mois

La Technicothèque est une plate-forme de prêt ou de location et de mise à disposition avant acquisition d'aides techniques essentiellement non remboursées par la sécurité sociale

Inspirée d'un système déployé au Québec, la Technicothèque constitue une étape à part entière du parcours d'autonomie et de santé. Elle apporte un soutien pour accéder rapidement à l'aide technique sous forme temporaire ou définitive. Le dispositif permet de doter les bénéficiaires de tout type de matériel qui vient compenser ou prévenir une déficience, un handicap, une perte d'autonomie.

L'aide apportée couvre aussi bien le choix du matériel, l'assistance logistique ou encore l'accompagnement social, administratif et financier.

Par ailleurs, le bénéficiaire n'a plus à avancer les fonds nécessaires à l'acquisition des aides techniques. Il a enfin accès à un dispositif de financement solidaire pour les conditions de paiements du reste à charge.

- Étude des conditions de mise en place d'un CICAT (Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques) en lien et en renforcement de la Technicothèque et des actions d'adaptation et de sécurisation des logements.

- « **Santé et Bien Être** », portée par MJC – Centre Social des Bourroches,

Activité de marche douce, ponctuée par des temps forts autour de la nutrition, de la santé et du bien être.

- « **DIJON SPORT SENIOR** », portée par Ville de Dijon – Direction des sports,

Séances de sport adaptées et gratuites, axées sur l'équilibre et le renforcement musculaire.

Orientation des seniors par les travailleurs sociaux du CCAS, transport en mini-bus par le service accompagnement du CCAS.

- « **Seniors 2.0 @ vos tablettes !** », portée par FAPA Séniors 21,

Lutte contre la fracture numérique chez les seniors.

Présentation du fonctionnement d'une tablette, apprentissage des termes utilisés dans le numérique, savoir utiliser une boîte mail, télécharger des applications, etc.

- « **Prévention des chutes au travers des arts martiaux** », portée par Judo Club de Marsannay-La-Côte,

Diminuer le nombre de chutes et les traumatismes qui y sont liés.

Ateliers utilisant des techniques issues des arts martiaux et dispensées par des professeurs de judo et des spécialistes de sport-santé.

- « **Aquagym seniors** », portée par la Ville de Quetigny,

Séances d'aquagym dans le petit bassin de la piscine Olympique pour les seniors ayant des pathologies, des problèmes de santé et/ou une perte d'autonomie.

- « **Bien Vieillir chez vous, la santé c'est le pied** », portée par la Ville de Quetigny,

Action clé en main : Mes pieds, j'en prends soin, Réflexologie plantaire et Ma santé et moi.

- « **Gymnastique douce** » portée par la Ville de Quetigny,

Séances hebdomadaires, dispensées par un prestataire spécialisé en sport santé avec du renforcement musculaire, favorisant la souplesse et la circulation sanguine, etc.

- « **Du soleil derrière les nuages, Du stress en moins, des bienfaits en plus** », portée par le CCAS de Chenôve,

Une action en deux temps : théâtre-débat "du soleil derrière les nuages" suivi d'un atelier de 5 séances "Du stress en moins, des bienfaits en plus", animé par la Mutualité Française. Thématique du suicide et de la dépression, repérage des participants (seuls à domicile et psychologiquement fragiles) par le CCAS de Chenôve et La maison des aînés de Chenôve.

- « **Parcours sportifs** », portée par le CCAS de Chenôve,

Séances d'équilibre, réalisée par un animateur et un ETAPS pour favoriser l'activité physique et prévenir les chutes. Couplé à des séances de marche encadrées. Le financement se porte uniquement sur l'atelier équilibre.

- « **Les activités de l'OPAD, c'est possible depuis chez soi !** » portée par l'OPAD,

Permettre, grâce au numérique, la transition entre deux étapes de vie: passer du présentiel au distanciel. Proposer une offre d'activités adaptées, sportives et culturelles depuis chez soi, en collectif pour éviter la rupture de lien social quand les activités en présentiel ne sont plus possibles, temporairement ou définitivement.

- « **Le Tango des aînés, le Tango pour ne pas tomber !** », portée par l'OPAD,

Démarche préventive de santé : équilibre corporel, bonnes postures, découverte du mouvement grâce à la musique, renforcement musculaire, changement d'appui, transfert du poids du corps. Accompagnement avec des danseuses professionnelles, un accordéoniste, en collaboration avec Madame Anne BRAMARD et le Professeure France MOUREY

Des actions à l'échelle départementale qui bénéficient au public métropolitain

Les actions énumérées précédemment ne constituent qu'une partie des propositions dont les publics métropolitains bénéficieront dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Si ces actions sont effectivement à la main de Dijon métropole, d'autres sont financées à l'issue d'un processus de décision conjoint Conseil Départemental – Dijon métropole. Ces actions, qui se déroulent sur l'ensemble du département, Dijon Métropole y compris, seront conventionnées par le Conseil Départemental.

Un tableau en annexe rend compte de la programmation et de la répartition des territoires concernés, permettant de mettre en avant l'importance des actions dont bénéficient les publics métropolitains.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération et autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à encaisser le versement de 99 168,00 €.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN